

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **24 novembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u>
19 novembre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
19 novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaël HENRY, Mme Natacha DURAND, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, M. Jean-Marc BOUVET

8 Excusés : M. François BEAUGENDRE (donne pouvoir à M. Davenel), M. Henri FERRON (donne pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

Secrétaire de séance : Mme Natacha Durand

2025-07-1 AFFAIRES GENERALES : Approbation du PV du CM dernier

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 29 septembre dernier à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations en séance.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux présents, à l'unanimité :

- Approuvent le PV de la séance du Conseil municipal du 29 septembre dernier

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 24 novembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **24 novembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u>
19 novembre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
19 novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaël HENRY, Mme Natacha DURAND, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, M. Jean-Marc BOUVET

8 Excusés : M. François BEAUGENDRE (donne pouvoir à M. Davenel), M. Henri FERRON (donne pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

Secrétaire de séance : Mme Natacha Durand

2025-07-2 AFFAIRES GENERALES : Convention avec l'ANTAI

Afin de permettre une meilleure gestion de l'occupation du domaine public, il est proposé de conventionner avec l'ANTAI.

Le procès-verbal électronique, est un procès-verbal réalisé sous forme numérique et traité par le Centre national de traitement de Rennes ; il donne lieu à l'expédition d'un avis de contravention au domicile du contrevenant. Ainsi, depuis début 2011, l'ensemble des opérations de verbalisation est réalisé progressivement de façon électronique :

- l'enregistrement du procès-verbal ;
- la notification de la contravention ;
- le recouvrement des amendes.

Le PVe remplace le PV manuscrit (timbre-amende) pour les infractions faisant l'objet d'une procédure d'amende forfaitaire (stationnement, refus de priorité, circulation en sens interdit, excès-de vitesse, etc.).

Les matériels permettant cette verbalisation électronique sont :

- des appareils numériques portables (PDA ou Personal Digital Assistant) ;
- des micro-ordinateurs portables (PC-tablettes) ;
- des terminaux informatiques embarqués (TIE) ;
- des interfaces de saisie sur poste de travail informatique fixe (IHM-Web).

Actuellement déployés au sein des services verbalisateurs de l'État, ils sont fréquemment adoptés au sein des communes.

Qu'est-ce que ça change ?

Pour la verbalisation :

L'agent est équipé d'outils électroniques modernes qui permettent d'enregistrer numériquement les éléments de l'infraction et de transmettre directement ces derniers au Centre national de traitement (CNT) de Rennes, par le biais d'une connexion sur ordinateur.

Pour l'information :

Le timbre-amende « papier » remis en main propre ou déposé sur le véhicule d'information lui est substitué. Si celui-ci est absent cela n'entraîne pas la nullité de l'avis de contravention est adressé au domicile de l'intéressé.

Pour le traitement des amendes :

Les infractions relevées par PVe sont traitées par le Centre national de traitement (CNT) de Rennes.

Quels sont les agents qui verbalisent ?

Les agents dotés de ce nouveau matériel sont :

- Les agents de l'Etat :
 - les policiers ;
 - les gendarmes.
- Les agents municipaux, si leur commune décide d'adopter ce système.

Quels avantages ?

De nombreux avantages pour les contrevenants et les services :

- un système sûr et équitable, mais également rigoureux pour toutes les personnes verbalisées, en raison de l'automatisation du traitement des amendes et de leur archivage dématérialisé et sécurisé ;
- de nouveaux moyens de paiement, notamment par Internet, par téléphone ou en ligne chez le buraliste ;
- une minoration de l'amende si celle-ci est payée dans un délai de 15 jours (hors stationnement) ;
- plus de risque de perte ou de vol du timbre-amende sur le pare-brise et donc moins de risque d'amendes majorées ;
- l'enregistrement électronique des données évite des erreurs de transcription ;
- un net allègement des tâches administratives de suivi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention avec l'ANTAI

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 24 novembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **24 novembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u>
19 novembre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
19 novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaël HENRY, Mme Natacha DURAND, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, M. Jean-Marc BOUVET

8 Excusés : M. François BEAUGENDRE (donne pouvoir à M. Davenel), M. Henri FERRON (donne pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

Secrétaire de séance : Mme Natacha Durand

2025-07-3 FINANCES : Remboursement achat des banderoles

Dans le cadre du marché des créateurs, Monsieur le Maire a commandé deux banderoles pour un montant TTC de 143.65 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le remboursement proposé

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 24 novembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **24 novembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u>
19 novembre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
19 novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaël HENRY, Mme Natacha DURAND, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, M. Jean-Marc BOUVET

8 Excusés : M. François BEAUGENDRE (donne pouvoir à M. Davenel), M. Henri FERRON (donne pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

Secrétaire de séance : Mme Natacha Durand

2025-07-4 FINANCES : Subvention OGEC et participation de la commune de Mecé

Pour l'année scolaire 2024/2025, le coût moyen pour un élève de maternelle sur la commune est de 1 584.24 € et le coût moyen pour un élève de primaire sur la commune est de 461.25 € et 46 élèves de l'école privée Notre-Dame sont domiciliés à Livré-sur-Changeon donc le montant de la subvention au titre de l'année scolaire 2023/2024 à verser à l'OGEC est le suivant :

* 1 584.24 € x 21 élèves de maternelle domiciliés à Livré = 33 269.04 €

* 461.25 € x 25 élèves de primaire domiciliés à Livré = 11 531.25 €

Ainsi, l'OGEC a déjà perçu 19 931.92 € sur les 44 800.29 € dus. Ainsi, deux versements de 12 434.19 € sont nécessaires pour la fin de l'année et le montant de l'acompte sera revu à 11 200.07 € par trimestre pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE les acomptes à verser pour les premiers trimestres 2026, dans l'attente de la détermination du coût de fonctionnement de l'année scolaire rentrée 2025-2026, à 11 200.07 €**
- **Valide le recouvrement auprès de la mairie de MECE de la somme de 15 702.13 €**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 24 novembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **24 novembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u>
19 novembre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
19 novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaël HENRY, Mme Natacha DURAND, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, M. Jean-Marc BOUVET

8 Excusés : M. François BEAUGENDRE (donne pouvoir à M. Davenel), M. Henri FERRON (donne pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

Secrétaire de séance : Mme Natacha Durand

2025-07-5 FINANCES : Subventions sorties scolaires

D'après la délibération n°2020-07-05, la subvention communale « sorties scolaires » versée aux associations des parents d'élèves de l'école publique Les Korrigans et de l'école privée Notre-Dame avait été fixée à 20€ par élève domicilié à Livré-sur-Changeon à la rentrée de septembre de chaque année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **MAINTIENT la subvention communale « sorties scolaires » à 20€/élève domicilié à Livré-sur-Changeon**
- **DECIDE de la verser soit aux écoles directement soit aux association de parents d'élèves**
- **DECIDE d'effectuer le versement de cette subvention au mois de décembre**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 24 novembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **24 novembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u>
19 novembre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
19 novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaël HENRY, Mme Natacha DURAND, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, M. Jean-Marc BOUVET

8 Excusés : M. François BEAUGENDRE (donne pouvoir à M. Davenel), M. Henri FERRON (donne pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

Secrétaire de séance : Mme Natacha Durand

2025-07-6 FINANCES : Tarifs temps d'animation

En octobre dernier, la collectivité et plus spécifiquement l'ALSH a reçu la CAF pour un contrôle financier sur l'année 2023. Afin de mettre en conformité les tarifs, il convient d'ajuster les tarifs sur le temps d'animation. Ainsi, il est convenu que les repas pris par les enfants inclus le temps d'animation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AJOUTE la mention précédemment citée sur la liste des tarifs

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 24 novembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **24 novembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u>
19 novembre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
19 novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaël HENRY, Mme Natacha DURAND, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, M. Jean-Marc BOUVET

8 Excusés : M. François BEAUGENDRE (donne pouvoir à M. Davenel), M. Henri FERRON (donne pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

Secrétaire de séance : Mme Natacha Durand

2025-07-7 FINANCES : Subventions aux associations

Association	Montant attribué	Vote
Club de l'amitié	700 €	Unanimité
Jumelage	0 €	Unanimité
UNC	350 €	Unanimité
Club de Tennis	500 €	Unanimité
ACCA	350 €	1 opposition - NB
Club de Badminton	500 €	Unanimité
Livré Acti'gym	500 €	Unanimité
Amical des donneurs de sang dans le bassin de vie du pays de Liffré	100 €	Unanimité
Au pré du son	2 000 €	Unanimité
Les pâtounes	500 €	1 personne ne prend pas part au vote CL – 4 absences – ND, DL, GH, NB
Les restos du cœur	360 €	Unanimité

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
APPROUVE le tableau des subventions proposé**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 24 novembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le Le Maire,

ID : 035-213501547-20251124-20250707-DE

Berger
Levraud



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **24 novembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u>
19 novembre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
19 novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaël HENRY, Mme Natacha DURAND, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, M. Jean-Marc BOUVET

8 Excusés : M. François BEAUGENDRE (donne pouvoir à M. Davenel), M. Henri FERRON (donne pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

Secrétaire de séance : Mme Natacha Durand

2025-07-8 FINANCES : Décision modificative n°4 – Budget principal

Une décision modificative sur la section d'investissement est nécessaire.

Budget communal		Rappel BP 2025	DM n° 4 2025	
Articles	Section d'investissement		en moins	en plus
D 231	OP 14 Atelier	5 000 €	2 000 €	
D 2131	OP 46 Restaurant scolaire	50 000 €	7 000 €	
D 231	OP 47 Bibliothèque	5 000 €	2 000 €	
D 231	OP 21 Centre de loisirs	0 €		3 000 €
D 2183	OP 29 Mairie	3 000 €		1 000 €
D 212	OP 35 Terrain de foot	0 €		7 000 €
D 231	OP 71 Salle polyvalente	791 682.90 €		2 000 €
D 2183	OP 71 Salle polyvalente	791 682.90 €		38 000 €
D 2151	OP 87 Voirie	25 000 €		3 000 €
D 2188	OP 90 Périscolaire	40 000 €		2 000 €
D231	OP 90 Périscolaire	40 000 €		5 000 €
R	Subvention département Salle polyvalente	100 000 €	50 000 €	
			61 000 €	61 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
– APPROUVE la décision modificative

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le

ID : 035-213501547-20251124-20250708-DE

Berger
Levraud

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 24 novembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **24 novembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u>
19 novembre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
19 novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaël HENRY, Mme Natacha DURAND, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, M. Jean-Marc BOUVET

8 Excusés : M. François BEAUGENDRE (donne pouvoir à M. Davenel), M. Henri FERRON (donne pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

Secrétaire de séance : Mme Natacha Durand

2025-07-9 FINANCES : DM BA Clos Hammelin

Articles	Budget Clos Hammelin	DM n°1 2025	
		en moins	en plus
	Section de fonctionnement		
D 65888	Autres charges de gestion courante		5 €
D 71355	Variation des stocks		157 526.88 €
R 7588	Autres recettes diverses		5 €
R 71355	Variation des stocks		161 142.97 €
R	Subvention de fonctionnement	3 616.09 €	
D 3555	Section d'investissement		
	Variation des stocks		161 142.97 €
R 3555	Variation des stocks		157 526.88 €
R 1641	Emprunt	3616.09 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 24 novembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **24 novembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u>
19 novembre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
19 novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaël HENRY, Mme Natacha DURAND, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, M. Jean-Marc BOUVET

8 Excusés : M. François BEAUGENDRE (donne pouvoir à M. Davenel), M. Henri FERRON (donne pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

Secrétaire de séance : Mme Natacha Durand

2025-07-10 RESSOURCES HUMAINES : Choix de la mutuelle

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L827-1 à L827-12
- Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les 4 arrêtés d'application du 8 novembre 2011
- Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement
- Vu la délibération du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine n°2025-46 en date du 3 avril 2025 autorisant la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a lancé un appel public à concurrence en vue de conclure une convention de participation départementale à adhésion facultative des collectivités et des agents – risque santé
- Vu la délibération du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine n°2025-64 en date du 3 juillet 2025 portant acte du choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation et autorisant la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à signer tous les documents afférents à cette consultation dont la convention de participation,
- Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine et MUTAME et Plus en date du 28 juillet 2025,
- Vu l'avis du Comité Social Territorial départemental en date du 23 octobre 2025

Le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a procédé, au titre de son obligation (article L827-7 du Code Général de la Fonction Publique), au lancement d'un appel à concurrence régi par les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 en vue de conclure une convention de participation et de son contrat collectif à adhésion facultative des employeurs de son ressort et des agents pour le risque santé.

A l'issue de cette procédure, le CDG 35 a souscrit le 28 juillet 2025 une convention de participation pour le risque « Santé » auprès de MUTAME et PLUS pour une durée de six (6) ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2026 pour se terminer le 31 décembre 2031.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le CDG auprès de MUTAME et PLUS pour le risque « Santé », à effet du 1^{er} janvier 2026

- Accorde une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires de droit public et de droit privé de la collectivité ayant adhéré au régime de participation portant sur le risque « Santé »
- Fixe le niveau de participation mensuelle brute à 15€ mensuel
- Autorise l'autorité territoriale à effectuer tout acte en découlant
- Décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 24 novembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **24 novembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u>
19 novembre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
19 novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaël HENRY, Mme Natacha DURAND, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, M. Jean-Marc BOUVET

8 Excusés : M. François BEAUGENDRE (donne pouvoir à M. Davenel), M. Henri FERRON (donne pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

Secrétaire de séance : Mme Natacha Durand

2025-07-11 URBANISME : Vente de la parcelle YI17

La collectivité a été sollicité sur la parcelle cadastrée YI17. A la suite à des échanges du bureau municipal, il est proposé de conclure la vente de la parcelle cadastrée YI17, au prix de 42 500 euros net vendeur, au bénéfice de la société ON TOWER ou CELLAND ESTATE MANAGEMENT, suivant les conditions mentionnées dans votre courrier en date du 20 octobre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la vente de la parcelle mentionnée

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 24 novembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **24 novembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u>
19 novembre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
19 novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaël HENRY, Mme Natacha DURAND, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, M. Jean-Marc BOUVET

8 Excusés : M. François BEAUGENDRE (donne pouvoir à M. Davenel), M. Henri FERRON (donne pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

Secrétaire de séance : Mme Natacha Durand

2025-07-12 URBANISME : Vente de la parcelle ZH133

La collectivité a été sollicité sur la parcelle cadastrée ZH133. A la suite à des échanges du bureau municipal, il est proposé de conclure la vente de la parcelle cadastrée ZH133 située ZA du Clos Hammelin au prix de 42 840 € TCC, au bénéfice de la SARL GL Couverture suivant les conditions mentionnées dans le compromis joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la vente de la parcelle mentionnée

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 24 novembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD

